

Zeitschrift: Revue de linguistique romane
Herausgeber: Société de Linguistique Romane
Band: 47 (1983)
Heft: 185-186

Artikel: Le redoublement de termes et les emprunts linguistiques dans la traduction en France au XVIe siècle : Henri Estienne et François de Belleforest
Autor: Smith, Pauline M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-399734>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE REDOUBLEMENT DE TERMES
ET LES EMPRUNTS LINGUISTIQUES
DANS LA TRADUCTION EN FRANCE
AU XVI^e SIÈCLE :
HENRI ESTIENNE ET FRANÇOIS DE BELLEFOREST

Point n'est besoin d'insister ici sur l'importance des traductions pour l'histoire du vocabulaire et de la phrase française au XVI^e siècle : c'est depuis longtemps, cela grâce surtout aux travaux de M. Lebègue, un fait acquis⁽¹⁾. Précisons simplement que l'étude des traductions de la Renaissance se révèle fructueuse pour toute enquête portant sur le processus du néologisme et sur le phénomène du redoublement dans la phrase française. Or, dans un article publié en 1969 dans cette revue, M. Chocheyras⁽²⁾ a attiré de nouveau l'attention des chercheurs sur ce

(1) Voir R. Lebègue, « Les traductions en France pendant la Renaissance », in *Actes du Congrès G. Budé* (Strasbourg, 1939), pp. 362-377 ; id., « La langue des traducteurs français au XVI^e siècle », in *Festgabe Gamillscheg* (Tubingue, 1952), pp. 24-30. Consulter aussi C. Bruneau, « La phrase des traducteurs au XVI^e siècle », *Mélanges Chamard* (Paris, Nizet, 1951), pp. 275-84, qui souligne à juste titre que le problème de « l'influence que les traductions ont pu exercer au XVI^e siècle sur l'évolution de la phrase française est un problème extrêmement complexe ». Pour une bibliographie plus complète des traductions et des traducteurs en France au XVI^e siècle, on consultera avec profit les compléments bibliographiques établis par H. Nais à la fin de F. Brunot, *Histoire de la langue française*, 2^e édition (Paris, A. Colin, 1967), t. II, *Le seizième siècle*, pp. 509-518.

(2) J. Chocheyras, « Le redoublement de termes dans la prose française du XVI^e siècle : une explication possible », in *Revue de linguistique romane* (1969), t. XXXIII, 79-88. Citons en plus les deux études, très nourries, consacrées par C. Buridant aux binômes synonymiques mais dont nous n'avons pris connaissance qu'après la rédaction de cet article. Il s'agit, en premier lieu, du redoublement dans le domaine de la traduction au moyen âge : « Problèmes méthodologiques dans l'étude des traductions du latin en français au XIII^e siècle : le domaine lexical. Les couples de synonymes dans l'Histoire de France en français de Charlemagne à Philippe-Auguste », *Actes du colloque des 29 et 30 avril 1977, « Linguistique et Philologie » (application aux textes médiévaux)*, Université de Picardie, Centre d'Etudes médiévales

procédé de style dont on avait déjà proposé diverses explications (valable chacune pour un certain nombre de cas plutôt que pour l'ensemble), à savoir, imitation des traducteurs latins⁽³⁾, imitation du style de chancellerie⁽⁴⁾, lois de la rhétorique (*copia*) et de la traduction (nombres oratoires)⁽⁵⁾, volonté de la part du traducteur, ou même du rédacteur s'il s'agit d'un texte original, de gloser un terme technique ou savant, jusque-là peu intégré à la langue, par un mot plus usité. C'est cette dernière explication, suggérée d'abord par des analyses du style de Palissy, et d'Amyot traducteur⁽⁶⁾, qui se recommande à J. Chocheyras attentif aux redondances caractéristiques du style de Rabelais. Il la retient surtout pour un certain nombre d'exemples de redoublement relevés dans l'édition de 1552 du *Quart Livre*⁽⁷⁾.

Nous n'avons nullement l'intention d'infirmar cette explication qui pour tous les exemples allégués par M. Chocheyras nous paraît la bonne. Bien au contraire, nous croyons utile de citer à l'appui un passage trop peu connu des *Deux Dialogues du nouveau langage françois, italianizé et autrement desguizé* d'Henri Estienne⁽⁸⁾ qui semble pleinement con-

(Paris, diffusion Librairie H. Champion), pp. 293-324 ; voir ensuite, dans une perspective plus large : « Les Binômes synonymiques : Esquisse d'une histoire des couples de synonymes du moyen âge au XVII^e siècle », *Bulletin du Centre d'analyse du discours*, n° 4 (1980), *Synonymies*, pp. 5-79 (Presses Universitaires de Lille). Cette étude se recommande en outre par sa très ample documentation bibliographique. Nous renvoyons aussi au ch. IV de l'ouvrage d'A. Lorian, *Tendances stylistiques dans la prose narrative du XVI^e siècle*, B.F.R., A-26 (Paris, Klincksieck, 1973), pp. 65-92.

(3) R. Sturel, *Jacques Amyot traducteur des Vies parallèles de Plutarque* (Paris, Champion, 1910), *Bibliothèque littéraire de la Renaissance*, t. 8 cité par Chocheyras, *art. cit.*, p. 85. Voir Chocheyras, « Les traductions françaises de Salluste au cours de la Renaissance », in *Revue de littérature comparée* (1965), janvier-mars, pp. 22-31.

(4) Bruneau, *art. cit.*, pp. 277 sqq.

(5) Voir Sturel, *op. cit.*, pp. 239, 243. Bruneau, *art. cit.*, p. 278, cite la cinquième règle du traité de Dolet, *La Maniere de bien traduire d'une langue en autre* concernant les « nombres oratoires ».

(6) E. Dupuy, *Bernard Palissy* (Paris, 1902), p. 248, livre que je n'ai malheureusement pas pu consulter et que je cite d'après M. Chocheyras ; Sturel, *op. cit.*, p. 237. Consulter aussi Erasme, *Declamatio . . . de pueris instituendis. Etude critique, traduction et commentaire* de J. C. Margolin (Genève, Droz, 1966), p. 225.

(7) Chocheyras, *art. cit.*

(8) Henri Estienne, *Deux Dialogues du nouveau langage françois, italianizé et autrement desguizé, principalement entre les courtisans de ce temps. De plusieurs nouveutez qui ont accompagné ceste nouveauté de langage. De*

firmer les analyses de M. Chocheyras et les observations de ses devanciers, E. Dupuy et R. Sturel. Les remarques d'Henri Estienne que nous allons lire sont d'autant plus précieuses, malgré le contexte où elles se trouvent — il s'agit bien, le titre l'indique déjà, d'un ouvrage écrit dans le but de railler les affectations de langage — qu'elles sont fournies par un des philologues les plus avertis du XVI^e siècle⁽⁹⁾, et qu'elles sont accompagnées d'un exemple justificatif vérifiable. C'est Philausone, l'italianisant, le partisan du nouveau qui s'accommode en public à l'usage de la cour mais qui dans l'intimité, comme ici, s'en moque, qui entame la discussion du redoublement de termes :

PHIL : Laissant donc ceux-là (puis qu'il vous plaist ainsi), je viendray à quelques autres italianiseurs, et vous feray entendre quant à l'usage de mots italiens, une autre sorte de sciocchesse [= sottise] ... c'est qu'ils usent du mot italien, et puis ajoutent le frances, comme s'ils avoyent quelque remors de conscience d'user d'un mot estranger et incognu, sans adjouster l'exposition. Et (qui est bien d'avantage), ceci se trouve avoir esté faict par aucuns en leurs escrits mesmement qu'ils ont mis en lumière. Et n'y a pas long temps qu'en lisant un livre intitulé *Les Epistres des Princes*, j'y vi un exemple de ce que je vous di. Car l'auteur ayant mis ce mot *forussites*, adjouste *et bannis*, comme s'il voulet mettre le texte et puis la glose⁽¹⁰⁾.

Ce passage appelle déjà un commentaire. A en croire Philausone, les redoublements qu'il condamne comme une sottise, se rencontrent à plus d'un niveau de la langue, dans la langue parlée aussi bien que dans la langue littéraire ; son témoignage est formel là-dessus : « Et (qui est bien d'avantage), ceci se trouve avoir esté fait par aucuns en leurs escrits ... » Ce phénomène serait donc, si l'on peut ajouter foi à notre témoin, plus répandu qu'on ne le croyait jusqu'ici. Quoi qu'il en soit, la forme dialoguée de l'ouvrage permet à l'auteur d'opposer à l'analyse de Philausone celle, plus nuancée, de Celtophile :

CEL : Ouy. Mais il a peut-estre regardé à une chose que je vous diray. C'est que les *forussits* (que luy appelle *forussites*, je ne sçay

quelques courtisanismes modernes, et de quelques singularitez courtisanesques, s.l.n.d. [Genève, 1578.] Nous renvoyons le lecteur de cet article à la nouvelle édition critique de P. M. Smith (Genève, Slatkine, 1980).

(9) Sur ce point on consultera toujours avec profit la thèse de L. Clément, *Henri Estienne et son œuvre française* (Paris, 1899), pp. 224-231. Voir aussi Brunot, *Histoire de la langue française*, t. II, *passim*.

(10) Henri Estienne, *Deux Dialogues*, éd. P. M. Smith, pp. 149-50.

pourquoy) ont des privileges que n'ont pas les bannis en France : et cestuy-ci entr'autres (en plusieurs lieux) qu'en tuant un de leurs compagnons (c'est-à-dire, de ceux qui sont banniz comme eux), ils obtiennent grace de leur bannissement. Toutefois, je ne puis pas assurer si ceci se pratique en tous cas de bannissement... (11)

Plutôt que de blâmer ce procédé, Celtophile croit pouvoir l'excuser ici puisque les deux termes ne sont pas strictement synonymes : si le mot français *banniz* explique le néologisme *forussits* calqué tant bien que mal sur l'italien *fuorusciti* et attesté en français depuis le milieu du XVI^e siècle dans l'œuvre de la Pléiade (12), c'est sans pleinement rendre compte de la portée légale du mot d'emprunt. Ce serait donc le souci de l'exactitude et le besoin de sauvegarder les nuances, qui pourraient expliquer et même justifier ici le redoublement de termes. Pour bien fondée que puisse nous paraître cette justification en soi, Philausone, lui, en fait très peu de cas, sans trop dire pourquoi, quoiqu'il eût pu faire valoir, en s'appuyant sur d'autres exemples tirés du même texte, que le plus souvent *bannis* seul suffit au traducteur à la place de l'italien *fuorusciti* (13). Celtophile même, à son tour, n'a pas l'air de vouloir défendre à toute vigueur sa thèse :

PHIL : ... retournons à nostre homme qui ne se contente pas d'user du mot italien, mais apres son *forussites* (lequel est escorché de mauvaise grace, car je suis de vostre opinion qu'il fallet dire « forussits ») adjouste : *et bannis*. Je demande à vous, Monsieur, qui estes son excusateur, si pource que les forussits d'Italie ont des privileges que n'ont pas les bannis en France, il fallet mettre tous les deux, comme si on adjouset la glose apres le texte.

CEL : Je vous diray prenez mon excuse pour ce que vous pensez qu'elle vaut, et non plus. Encore faudra-il que cestuy-là m'en sçache gré, quiconque il soit (14).

Toutefois, on retiendra de la discussion que nous venons de citer l'originalité d'Estienne, le premier de son siècle, autant que nous sachions, à relever ce phénomène du redoublement, à en faire l'analyse, la critique, et dans une certaine mesure aussi la justification.

(11) *Ibid.*, p. 150.

(12) Voir B. Wind, *Les mots italiens introduits en français au XVI^e siècle* (Deventer, 1928), p. 141, et T. E. Hope, *Lexical Borrowing in the Romance Languages. A Critical Study of Italianisms in French and Gallicisms in Italian from 1100 to 1900* (Oxford, Blackwell, 1971, 2 vol.), I, 196.

(13) S'il avait devant lui le texte italien, bien entendu. Voir plus loin p. 45.

(14) Henri Estienne, *Deux Dialogues*, éd. P. M. Smith, p. 150.

Si les *Deux Dialogues* appuient ainsi les hypothèses et les analyses des chercheurs de notre époque, ils ont encore le mérite d'attirer notre attention sur les *Epistres des Princes* (1572), cette traduction — car c'en est une bien que les *Dialogues* ne le disent pas explicitement — par François de Belleforest⁽¹⁵⁾, d'une anthologie italienne, les *Lettere di Principi*, recueillies par Girolamo Ruscelli⁽¹⁶⁾, et de nous inviter à l'examiner de plus près. Voulant pousser plus loin nos recherches sur le redoublement que ne l'a fait Estienne, nous avons dépouillé la traduction de Belleforest en nous reportant sans cesse au texte italien original. Cet exercice a encore l'avantage d'élargir le champ d'une enquête jusqu'ici restreint en grande partie au redoublement dans des traductions du grec et du latin⁽¹⁷⁾.

A) La traduction de Belleforest se révèle illustrer abondamment le double phénomène du néologisme et du redoublement qui nous occupe. Bien que Philausone n'en ait relevé qu'un seul exemple, c'est là effectivement un des traits les plus marquants du style de Belleforest traducteur dans les *Epistres des Princes*. Non qu'il soit question d'assigner le même motif à tous les redoublements dont ce texte est orné : le redoublement comme procédé stylistique n'est nullement absent des textes italiens dans le volume de Ruscelli, et il arrive à Belleforest de reproduire le style de l'original. Rien là que de normal. Et là même où

(15) Il nous manque une étude sur Belleforest écrivain et traducteur. Italianisant et hispanisant notoire, il est connu surtout pour sa part à la traduction française de Bandello commencée par Boaistuau, et son roman pastoral *La Pyrénée*. Sur Belleforest on consultera E. Picot, *Les Français italianisants* (Paris, 1907), II, 89-93 ; R. Sturel, *Bandello en France* (Paris, 1918) ; J. Basso, « Les traductions en français de la littérature épistolaire italienne aux XVI^e et XVII^e siècles » in *Revue d'histoire littéraire de la France*, t. 78, 906-918.

(16) *Lettere di Principi. Nuovamente mandato in luce da Girolamo Ruscelli* (Venise, G. Ziletti, 1562). Deuxième édition (Venise, Ziletti, 1564). En français, *Epistres des Princes... recueillies d'italien par Hieronyme Ruscelli & mises en François par F. de Belleforest* (Paris, Ruelle, 1572). Deuxième édition (Paris, 1574). Sur Ruscelli voir Toffanin, *Il Cinquecento* (Milan, 1965).

(17) Voir les travaux précédemment cités de Sturel (Plutarque), Chocheyras (Salluste), auxquels on ajoutera celui, plus récent, de R. Aulotte, *Amyot et Plutarque* (Genève, Droz, 1965). Une étude qui fait autorité a été consacrée aux traductions françaises du *Cortegiano* par R. Kleszczewski, *Die französischen Übersetzungen des Cortegiano von Baldassare Castiglione* (Heidelberg, 1966). Voir surtout pp. 66-70.

Belleforest n'est asservi à aucun modèle, là où il parle en son nom pour son propre compte, comme dans l'épître liminaire qu'il adresse à Jaques de Beton, Belleforest pratique le redoublement (« son feste & accomplissement », « graces & honnestez », « privé & frustré », « ordonnance & mandement »)⁽¹⁸⁾, soit par entraînement et pure habitude, soit pour satisfaire au désir de l'harmonie, de l'ampleur, du rythme enfin, de la phrase. Rien là, encore, que de normal. On a déjà fait remarquer, à juste titre, combien le redoublement est fréquent dans les préfaces (et ailleurs) au XVI^e siècle⁽¹⁹⁾. Nous nous sommes arrêtés aux seuls redoublements répondant à une intention possible de glose d'un mot d'emprunt par un mot français. En voici les exemples qu'une première lecture nous a révélés. Il s'agit d'abord et surtout d'emprunts intégraux à l'italien calqués plus ou moins directement sur le texte de départ que Belleforest fait passer dans sa traduction à l'aide d'un synonyme ou d'une addition explicative, uni à l'emprunt au moyen de *et*, ou moins souvent de *ou*, *ny*. Nous avons cru utile d'indiquer dans notre commentaire la date d'entrée approximative de chaque mot d'emprunt dans la langue française. Nous renvoyons, pour Belleforest (B), à l'édition de 1572, et pour Ruscelli (R), sauf indication contraire, à celle de 1562. Dans toutes les citations, c'est nous qui soulignons.

1^o Redoublement de deux substantifs

<i>accortise ny sagesse</i>	<i>accortezza</i>
peu d'hommes de sa sorte ... l'esgallent en prudence, <i>accortise ny sagesse</i> (B, 5 v ^o)	il quale di <i>accortezza</i> & di prudenza non ha havuto fra molti Pontifici paro alcuno (R, 22 r ^o)

Dans l'exemple qui suit, Belleforest a transposé en substantifs l'adjectif italien dont *accortezza* est le dérivé :

<i>accortise & dextérité</i>	<i>accorta</i>
avec telle prudence, <i>accortise & dextérité</i> (B, 73 v ^o)	essendo lei prudente & <i>accorta</i> (R, 95 r ^o)

C'est ici la première attestation connue d'*accortise* en français⁽²⁰⁾, quoique la forme *accortesse*, plus usitée (témoin le *Thresor* de Nicot, édition de 1606, où, à l'article *Accortesse*, on signale « on dit aussi *Accortise* ») soit déjà entrée dans la langue sous la plume d'Estienne Jodelle qui l'emploie à deux reprises, dans ses *Amours* et dans le *Discours de Jules*

(18) La préface n'a pas de foliotage.

(19) Sturel, *ouvr. cit.* Voir aussi plus loin, p. 56, n. 51.

(20) Voir Estienne, *Deux Dialogues*, éd. P. M. Smith, p. 120, n. 255-56.

Cesar (éd. Marty-Laveaux, II, 78, 273). Les divers sens de ce terme abstrait⁽²¹⁾, ainsi que la forme moins répandue du néologisme préférée par Belleforest, suffiraient sans doute pour justifier la glose qui l'accompagne ici. Il convient pourtant de remarquer que la pratique du traducteur n'est pas en tous points constante. Cet italianisme revient deux fois sous la plume de Belleforest sans que le texte de départ l'exige ou le sollicite, et sans que le traducteur lui-même le glose. En fait, dans ces deux cas, il semble que les choses se fassent à rebours, car c'est le traducteur qui fournit le mot d'emprunt, et le texte de départ le synonyme, ainsi :

vostre <i>prudence & accortise</i>	la <i>prudenza</i> sua (R, 14 v°)
(B, 49 v°)	

Faut-il y voir une double traduction servant à indiquer deux éléments d'un concept exprimé d'une manière plus générale par l'italien ? Ou une association involontaire de mots ? Impossible de trancher la question. Voici le deuxième exemple qui n'est pas tout à fait analogue au premier :

sagement, & avec <i>accortise</i> &	con <i>prudencia</i> , con <i>sapere</i> &
valeur (B, 143 v°)	con <i>valor</i> (R, 144 r°)
<i>contadins & paysans</i>	<i>contadini</i>
les <i>Contadins & paysans</i>	I <i>contadini ancora</i> (R, 188 v°)
(B, 180 v°)	

Sous une forme légèrement différente, cet italianisme est attesté en français dès 1537, dans une traduction anonyme (peut-être par Jean Chaperon ?) du *Cortegiano*. Nous croyons utile de citer le passage en question avec le texte de Castiglione en regard pour mieux faire ressortir, ici encore, une périphrase explicative ajoutée par le traducteur, qui qu'il soit :

ainsi disent aujourd'huy les <i>contadins et habitans des villages</i>	perché così dicono oggidi i <i>contadini toscani</i> , <i>Il Cortegiano</i> ,
de touscane, <i>Le Courtisan</i> (Paris, J. Longis & V. Sertenas, 1537), I, 42 v° (<i>Datations et documents lexicologiques</i> , 1 ^{re} série, C, t. 3, p. 279).	(éd. V. Cian, 1947), I, 35, p. 87.

(21) Nous les indiquons tous dans les notes de notre édition critique des *Deux Dialogues*, *ibid.* On consultera aussi les dictionnaires de Thierry (1572), Nicot (1606), et Huguet

Il semble que le mot ne se soit pas répandu qu'assez longtemps après être apparu dans la langue, car il faut attendre près de trente ans le prochain emploi connu de cet italianisme — sans glose — dans une autre traduction française de l'italien publiée en 1566⁽²²⁾. A partir de ce moment, l'association de *contadins* + *paysans*, *vilains* est fréquente dans la prose française selon Hope (I, 182-83) quoique le dictionnaire de Huguet n'en cite qu'un seul exemple au XVI^e siècle.

<i>malheur & disgrace</i>	<i>disgratia</i>
qu'un tel homme... soit tombé en <i>malheur & disgrace</i> (B, 87 v ^o)	sia incorso in tal <i>disgratia</i> (R, 82 r ^o)
à mon grand <i>malheur & dis- grace</i> (B, 154 r ^o)	alla mia <i>disgratia</i> (R, 156 r ^o)
<i>disgraces & mesaventures</i>	<i>disgratie</i>
il vous fera le compte de ses <i>dis- graces & mesaventures</i> (B, 96 r ^o)	da lui intenderete le <i>disgratie</i> sue (R, éd. de 1564, 103 r ^o)

Nous avons également relevé deux exemples de *disgrace* employé sans synonyme, mais uniquement dans l'expression *mettre en la disgrace* [de quelqu'un] (B, 41 v^o) calquée sur l'italien *mettermi in disgratia* (R, 33 r^o), ou bien *mettre en disgrace* (B, 93 r^o) pour rendre *disfavorire* (R, 87 v^o), et où le sens est évidemment différent de celui dans les trois exemples cités plus haut. Entré dans le dictionnaire de Robert Estienne dès 1539, et bien attesté dans la suite, *disgrace* est signalé (sans indication de sens) par Tahureau dans ses *Dialogues* (rédigés avant 1555 et publiés en 1565) comme un mot très en vogue à la cour⁽²³⁾. Le sens de défaveur est dans Thierry (1572). Henri Estienne commente à son tour toutes les acceptions du mot dans les *Deux Dialogues* (éd. cit., p. 148 et n. 371).

<i>escorne & moquerie</i>	<i>scorno</i>
quelle <i>escorne & moquerie</i> ce me sera (B, 137 r ^o)	che <i>scorno</i> sia ora questo (R, 140 r ^o)
<i>honte & escorne</i>	<i>scorno</i>
avec une grande <i>honte & escor- ne</i> (B, 137 v ^o)	con grandissimo <i>scorno</i> loro (R, 140 v ^o)

Citons aussi l'emploi de deux participes passé *escorné et moqué* pour traduire le substantif italien :

j'en suis <i>escorné & moqué</i> de chacun (B, 138 r ^o)	me ne ritrovi con tanto <i>scorno</i> (R, 141 r ^o)
--	---

(22) Gelli, *Discours fantastique de Justin Tonnelier*, tr. CDKP (Paris, 1566), IV, 138 (Huguet), et FEW, II, 2, 941-2.

(23) J. Tabureau, *Dialogues* (Paris, G. Buon, 1565), pp. 50-51.

Escorne est cité, et blâmé, comme un italianisme à la mode par Henri Estienne dans la préface de son *Traité de la Conformité du langage françois avec le grec* (1565) :

Qui fait que nous prenons plus de plaisir à dire : *il a receu un grand escorne*, qu'à dire *il a receu une grande honte*, ou *difame*, ou *ignominie*, ou *vitupere*, ou *opprobre* ? J'alleguerois bien la raison... mais je la tairay de peur d'escorner ou escornizer ma nation envers les estrangers (24)

mais on n'en connaît aucune attestation antérieure à cette préface. Tous les exemples cités par Hope (I, 189-90) lui sont postérieurs. Estienne reviendra à la charge dans ses *Deux Dialogues* (éd. cit., p. 128 et n. 294).

<i>fantes</i> , ou hommes de pied	<i>fanti</i>
de gens propres au combat, 30000	di persone utili, <i>fanti</i> 30. mila
<i>Fantes ou hommes de pied</i> (B, 102 r°)	(R, 106 v°)

Première attestation 1556, Jean Léon Africain, *Historiale description d'Afrique*, premierement en langue arabe, puis en Toscane (c'est nous qui soulignons), & à present mise en François par Jean Temporal (Lyon, 1556), I, 361 : « Les seconds s'appelloient Effeifia, qui étoient *fantes à pied*, ne portans autres armes que l'épée seule ». Le mot *fante* manque à Hope.

<i>foruscites & bannis</i>	<i>fuor'usciti</i>
quand aux <i>Foruscites & bannis</i> (B, 197 r°)	in quanto a i <i>fuor'usciti</i> (R, 206 r°)

Normalement, Belleforest se contente du seul mot *bannis* pour rendre l'italien *fuorusciti* (cf. *bannis du Royaume* [sic] B, 28 r° et *bannis de Regge*, B, 33 v° pour *fuorusciti di Reggio*, R, 51 v°, 57 r°), mais on a vu plus haut la justification du redoublement proposée dans ce cas-ci par Celtophile dans les *Deux Dialogues* (25). Sous la forme *forussit*, le mot est attesté en français dès le milieu du siècle (Ronsard, Du Bellay, Belleau). Voir la notice de Wind, 141 et de Hope, I, 196.

<i>poltrons & couards</i>	<i>poltroni</i>
ce ne sont point les <i>poltrons & couards</i> qui font teste (B, 139 r°)	i <i>poltroni</i> non fanno testa (R, 142 r°)

(24) Estienne, *Conformité*, éd. L. Feugère (Paris, 1853), pp. 22-23.

(25) Voir plus haut, p. 40. Si Estienne fait valoir la portée légale de l'emprunt, Hope (I, 246), au contraire, réduit au minimum l'aspect technique du terme pour en souligner la valeur poétique : « *Forussit*, outlaw, avoids the damping effect of legal jargon » !

Bien attesté, depuis 1509, au sens de lâche (J. Marot). On pourrait se demander si vraiment aucune nécessité d'interprétation justifie ici le redoublement des termes, d'autant plus que le contexte seul suffirait pour en élucider le sens. Bien que longtemps usité, le mot serait-il néanmoins toujours senti comme étranger ? Il y a tout lieu de le croire d'après les commentaires dont il fait l'objet dans les *Dialogues* de Jacques Tahureau et d'Henri Estienne (*Deux Dialogues*, éd. cit., p. 108 et n. 184). Etranger, comme le vice qu'il désigne, selon Estienne, mais aussi, au dire de Tahureau, très en vogue à la cour. On constate, sans le moindre étonnement, que c'est un mot que Belleforest introduit souvent de son chef dans sa traduction, avec glose, comme dans les exemples suivants :

<i>poltron & fai-neant</i> (B, 147 v°)	<i>dapochissimo</i> (R, 147 v°)
<i>poltron & vilain</i> (B, 176 r°)	<i>cattivo</i> (R, 183 v°)

Au sens vague mais injurieux de coquin ou vilain, le mot est attesté dès 1534 (Rabelais) ; au sens de paresseux, dès 1552 (Rabelais encore). D'après les derniers exemples que nous venons de citer, il est légitime de supposer que dans certains cas au moins la glose est destinée à suppléer au contexte pour indiquer au lecteur français laquelle des diverses acceptions du mot d'emprunt il convient de retenir à un moment donné.

2° Redoublement de deux adjectifs

<i>gouffé & grossier</i>	<i>goffo</i>
mais il est assez <i>gouffé & grossier</i> en ses écrits (B, 92 r°)	ma è assai <i>goffo</i> (R, 86 v°)

Attesté dès 1529, sous la forme *goffe* et en association avec *lourd* (G. Tory, *Champfleury*, 73 r°), et souvent dans la suite⁽²⁶⁾. Voir Estienne, *Deux Dialogues*, éd. cit., p. 68 et n. 19.

3° Redoublement adjectif + expression adverbiale

<i>soudain & à l'improviste</i>	<i>improvisa</i>
a esté son depart si <i>soudain & à l'improviste</i> (B, 150 v°)	la sua partita estata tanto <i>improvisa</i> (R, 153 r°)

(26) Nous avons relevé chez Belleforest le premier emploi connu jusqu'ici du substantif *gaufferie*. Il ne s'agit pas d'un calque sur l'italien *gofferia*, mais d'une traduction de *burla* (B, 90 r° ; R, 84 r°). Paradoxalement, puisqu'il s'agit d'un emprunt plus récent que l'adjectif *goffe*, le mot n'est pas glosé. Cf. Estienne, *Deux Dialogues*, éd. cit., p. 36 et n. 14.

A *l'improviste* ⁽²⁷⁾ est bien attesté dès 1528 quoique concurrencé par deux formes hybrides (à *l'impreuveue*, à *l'improuviste*) qui pourtant finissent par s'effacer complètement devant l'emprunt au XVII^e siècle. Voir Estienne, *Deux Dialogues*, éd. cit., p. 77 et n. 74.

4° Redoublement de deux verbes

<i>bravent & ... menacent</i>	<i>bravano</i>
les Imperialistes <i>bravent & me menacent</i> de me courir sus (B, 150 v°)	che Imperiali <i>bravano</i> di voler venire à danni miei (R, 153 r°)

Dérivé de *brave*, *braver* est attesté vers 1515, d'après l'italien *bravare* (Bloch et Wartburg).

<i>manque & default</i>	<i>mancar</i>
si confessay-je que l'autre me <i>manque & default</i> (B, 68 r°)	confesso <i>mancar</i> di quell' altra (R, 109 v°)

Cet exemple est tout à fait exceptionnel dans la traduction de Belleforest. Partout ailleurs le verbe s'emploie sans synonyme (cf. B, 8 v°, 15 v°, 20 v°, 27 r°, 38 r°, et *passim*). *Manquer* est attesté dès 1546 (Rabelais). De nombreux exemples dans la suite. Voir Estienne, *Traité de la Conformité du langage françois avec le grec*, éd. Feugère, 22 : « Qui nous meut à dire *manquer* et *manquement* plustost que *defaillir* et *default* ? », et *Deux Dialogues*, éd. cit., p. 37 et n. 22 : Hope I, 208.

5° Redoublement de deux participes passés ⁽²⁸⁾

<i>interressé & superchié</i>	<i>soperchiato</i>
la premiere est qu'il fault pre-supposer s'il se sentoît <i>interressé & superchié</i> ou non (B, 175 v°)	La prima è, che egli era ò <i>soperchiato</i> ò no (R, 183 r°)
<i>superchié & bravé</i>	<i>soperchiato</i>
entre l'estre & n'estre point ⁽²⁹⁾ <i>superchié & bravé</i> (B, 176 r°)	tra l'essere, e il non essere <i>soperchiato</i> (R, 183 v°)

(27) La première attestation de l'adjectif *improviste*, calqué sur l'italien *improvisa*, se rencontre également dans ces pages de Belleforest : « ceste soudaine & improviste arrivée/subita & improvisa giunta » (B, 102 r°/R, 107 r°). Les premiers emplois de l'adjectif recueillis par Huguet datent de 1580 et de 1587 respectivement. L'adjectif manque à Hope.

(28) Voir aussi plus haut, *escorné & moqué*, p. 44.

(29) Nous avons corrigé ici une faute d'impression en substituant *n'estre point* à *n'est-ce point*.

Nous croyons avoir relevé ici la première attestation de *superchié*. Le verbe manque à Estienne, Cotgrave, Huguet et Hope. Le substantif *superchierie* (à noter la graphie) qui se lit quatre fois dans cette seule lettre⁽³⁰⁾ et fait l'objet d'une note marginale dès sa première apparition (voir plus bas, p. 55), n'est attesté qu'à partir de 1566, *supercherie* (Estienne, *Apologie pour Herodote*). Il est piquant de constater au deuxième exemple cité plus haut qu'un mot d'emprunt *superchié* se trouve glosé par un autre *bravé* (voir plus haut, p. 47) plus anciennement assimilé.

B) Aux italianismes dictés pour ainsi dire par le texte de départ, il faut ajouter d'autres encore, introduits de son plein gré par Belleforest qui aimait se vanter que la langue italienne lui était « à demy naturel »⁽³¹⁾, et accompagnés de même d'un synonyme explicatif. Cette liste comprend, entre autres⁽³²⁾, les adjectifs *aconciez* et *segnalé*, les substantifs *bravade*, *desastre*, *gondole*, *magnifique*, et les verbes *assasier* et *saccager*. Les voici, avec en regard, le texte italien :

<i>aconciez & mis en ordre</i>	
tous bien <i>aconciez</i> (33) & <i>mis en ordre</i> (B, 34 v°). Il s'agit d'hommes d'armes.	[la phrase entière manque au texte italien, dans les deux éditions que nous avons consultées] R, 58 r°
<i>aconciez & armez</i>	<i>bene in ordine</i>
bons hommes d'armes, lesquels estoient bien <i>aconciez & armez</i> (B, 154 v°)	cavalli buoni & <i>bene in ordine</i> (R, 157 r°)

L'énorme diversité des expressions dans lesquelles entraient ce mot (attesté dès 1552) et ses nombreuses variantes, ainsi que les commentaires qu'il suscitait de la part des puristes (Tahureau, Estienne, Du Fail et Pasquier cités dans notre édition des *Deux Dialogues*, p. 74, n. 53), nous montrent combien il était à la mode. Les diverses acceptions du

(30) Lettre de Gio. Battista Pigna, datée de Ferrare, le 10 avril 1560.

(31) Voir François de Belleforest, *Harangues militaires et concions de Princes, capitaines*, etc. (Paris, N. Chesneau, 1573), Epistre à L. Gonzagua, duc de Nivernois : « Je confesse, Monseigneur, que j'en ay pris le modelle premier de l'Italien, comme me plaisant à un langage qui m'est à demy naturel », fo.iiij r°.

(32) Elle n'est pas exhaustive. Nous ne reprenons pas ici les mots que nous avons signalés en passant (*accortise*, *poltron*, par exemple) plus haut.

(33) Nous avons corrigé ici une coquille, *accouciez*, qui persista jusque dans la deuxième édition de l'ouvrage (Paris, 1574), 71 r°.

terme (Cotgrave, à l'article *Conche*, *estre bien en conche, ou en bonne conche* donne : To be well clothed, handsomely attired, in good fashion or ordre, in fit equipage or array) expliquent sans doute que Belleforest ait jugé bon de gloser cet emprunt.

<i>grand ... & segnalé</i>	<i>egregio</i>
quelque <i>grand</i> fait & <i>segnalé</i>	<i>egregio</i> fatto (R, 58 r°)
(B, 34 v°)	
<i>illustres & ... segnalez</i>	<i>chiarissimi</i>
les hommes <i>illustres & plus se-</i>	gli homini <i>chiarissimi</i> de' nostri
<i>gnalez</i> de nostre eage (B, 185 v°)	tempi (R, 194 r°)

On trouve aussi, dans l'épître liminaire qui n'est pas une traduction, « *excellent & segnalé* personnage » (B, ij r°). En fait, c'est un italianisme que Belleforest emploie en toute occasion⁽³⁴⁾ et le plus souvent sans glose aucune (cf. 1 v°, 38 r°, 123 r°, 147 r° et *passim*). Attesté dès 1557, ce mot fit rapidement fortune et ne manqua pas en conséquence d'attirer les sarcasmes des puristes. Voir Estienne, *Deux Dialogues*, éd. cit., p. 50 et n. 2 ; Hope, I, 221.

<i>appareils & bravades</i>	<i>bravure</i>
ne tenant aucun compte des	non estimando punto le <i>bravure</i>
<i>appareils & bravades</i> du Roy de	del Re di Francia (R, 81 v°)
de France (B, 87 v°)	

Bravade est attesté dès 1547, d'abord au sens de défi, vantardise, affront, ensuite de parade, ostentation. Les « *bravades* » dont il s'agit ici sont des jeux et des tournois (« *giostre continue, e tornamenti* »). Comme le contexte seul suffit à la bonne intelligence du terme malgré ses diverses acceptions, le redoublement ne s'imposait pas à ce titre-là. Mais que le mot fût senti comme étranger et nouveau, cela ne fait aucun doute. Du Bellay le raille comme un mot de camp italianisé dès 1552 (Chamard, IV, 152-53), et en 1579, Estienne écrivait dans la *Precellence du langage françois* :

Il nous advient d'estre trompez en ces vocables estrangers... Nous appelons *parade* et *bravade*... ce que nous nommions *magnificence* (35).

(34) Contrairement à ce qu'en disent Bloch et Wartburg, *Dictionnaire étymologique de la langue française* (Paris, PUF, 1968), le mot ne s'emploie pas uniquement en parlant des personnes. A part notre premier exemple cité ci-dessus, on trouve aussi « Tunes [Tunis]... est plus grande & segnalée » (B, 119 v°).

(35) Ed. Huguet (Paris, A. Colin, 1896), p. 351.

Voir aussi *Deux Dialogues*, éd. cit., p. 105 et n. 176 ; Hope, I, 167.

<i>desastre & infortune</i>	<i>disavventura</i>
un si grand <i>desastre & infortune</i> (B, 151 v°)	tanta <i>disavventura</i> (R, 154 r°)
<i>desastre & accident</i>	<i>caso</i>
du <i>desastre & accident</i> de la mort du feu seigneur (<i>ibid.</i>)	del <i>caso</i> del Signor Duca (<i>ibid.</i>)

Il arrive ailleurs que *desastre* soit précédé du mot plus usité :

tant de <i>perils & desastres</i> (B, 41 v°)	tanti <i>pericoli</i> (R, 33 r°)
tant de <i>malheurs & desastres</i> (B, 84 r°)	tanti <i>mali</i> (R, 78 r°)

Le plus souvent pourtant Belleforest n'hésite pas à employer *desastre* sans glose (cf. 6 r°, 9 v°, 15 v°, 24 r°, et *passim*). Antoine Du Saix signala la mode nouvelle de cet italianisme à la cour dès avant 1537 dans une traduction française de Plutarque. Il l'emploi en association avec *malheureté* : « car là où malheureté et comme je dis [variantes : *je disons*, 1537 ; *nous disons*, 1547] à la court, un desastre leur a resolu . . . » (voir R. Aulotte, *Amyot et Plutarque*, Genève, 1975, p. 92, n. 2). Voir Estienne, *Deux Dialogues*, éd. cit., p. 340 et n. 245 ; Hope, I, 185.

Citons ensuite, dans la traduction d'une lettre⁽³⁶⁾ qui a pour sujet Venise et ses environs, deux exemples où le redoublement des substantifs ne se rapproche pas autant de la glose mais semble répondre plutôt à une intention nettement stylistique, au souci littéraire d'évoquer le milieu vénitien par des termes qui lui sont particuliers. Il s'agit en premier lieu de la désignation honorifique à Venise, *magnifique* :

noz <i>gentilhommes & magnifiques</i> (B, 179 v°)	nostri <i>nobili</i> (R, 187 v°)
---	----------------------------------

Il n'y avait aucun lieu de craindre que l'évocation spécifiquement vénitienne du terme fût ignorée du lecteur français tant soit peu cultivé. Qu'on se reporte à ce vers de Du Bellay : « . . . son Magnifique à la Vénitienne » (*Regrets* CXX, 4) et aux *Dialogues* de Tahureau : « du magnifique Messer de Venise » (éd. cit., p. 142). Qui dit *magnifique*, dit Venise. Aussi Belleforest l'emploie-t-il à plusieurs reprises, avec et sans glose (179 r°, 181 v°) au cours de cette lettre (et ailleurs)⁽³⁷⁾, renchérissant

(36) Lettre de Gio. Matt. Bembo, datée de Bresse, le 1^{er} juin, 1560.

(37) Voir aussi B, 92 r° « les seigneurs magnifiques / nostri Signori », R, 86 v° ;

sur son modèle qui lui se contente de *gentilhuomi* ou *nobili* à une exception près (R, 187 v^o, *i Magnifici Messer*'), pour rehausser la couleur locale.

Le deuxième exemple est peut-être moins net, mais non sans intérêt. On nous parle d'un projet d'excavation de nouveaux canaux et des agréments que pourront procurer aux habitants de la république ces voies d'eau :

noz *barguettes* & *Gondoles* le nostre *barchette* (R, 189 r^o)
(B, 181 r^o)

font partie de la scène nautique qu'on nous esquisse. Faut-il considérer *gondoles* ici comme un terme générique désignant n'importe quel petit vaisseau, et donc strictement synonyme de *barguette* ? Dans ce sens le mot est entré dans la langue sous la plume de Rabelais (*Sciomachie*) dès 1549 (Hope, I, 199-200). Nous croyons plutôt que le contexte où il se rencontre nous autorise à supposer qu'ici *gondoles* désigne la barque spécifiquement vénitienne, et que, par conséquent, Belleforest emploie le terme dans le même sens et dans le même but que Du Bellay dans le célèbre sonnet vénitien des *Regrets* (CXXXIII, 10), la première attestation que l'on connaisse de cette acception spécifique en français.

Retenons en dernier lieu le redoublement de deux verbes :

assasiner & *meurtrir* ... *morto*
pense l'on que ça esté son oncle fu assalito, credesi per opera del
qui l'a fait *assasiner* & *meurtrir* Zio, e *fu morto* (R, 76 v^o)
(B, 82 v^o)

C'est ici un exemple très net de glose d'un emprunt récent, *assasiner* (1546, Rabelais). Voir Estienne, *Deux Dialogues*, éd. cit., p. 102 et n. 168 ; Hope, I, 157.

saccager & *piller* (B, 70 r^o) pour rendre *predar* (R, 84 r^o)

Malgré la glose ici, et dans un autre exemple que M. Chocheyras⁽³⁸⁾ a relevé dans le *Quart Livre* de Rabelais (ch. LXVII, 24, *saccagée* et *sacmentée*), *saccager* est entré en français vers 1450 (Bloch et Wartburg ; Hope, I, 49). Il est donc sensiblement plus ancien que les autres emprunts que nous avons relevés au cours de cette étude.

B, 93 v^o, « messieurs les magnifiques / i nostri Magnifichi Signori », R, 87 v^o.
Il est encore question de Venise.

(38) Chocheyras, *art. cit.*, pp. 84-85.

C) Quoique la traduction de Belleforest abonde en redoublements de termes latins du type *cure et soing* qui sont tout à fait caractéristiques des traductions en prose du XV^e siècle⁽³⁹⁾ et même avant — on pense à Oresme⁽⁴⁰⁾ — les emprunts plus récents au latin glosés par Belleforest dans les *Epistres des Princes* sont peu nombreux. Nous avons relevé *daces & revenues* (B, 181 v^o) là où le texte italien se contente du seul *datij* (R, 190 r^o). *Daces* (Du Cange, *Gl. data* I), dont Godefroy ne cite aucun exemple qui remonte au Moyen Age, est pourtant bien attesté au XVI^e siècle à partir de 1527. Le dictionnaire de Huguet en fournit une vingtaine d'exemples dont la plupart (12) avec glose. Plus intéressant est l'accouplement du mot *office*, latinisme de longue date mais qui a reçu au cours du XVI^e siècle une nouvelle acception en français, et du terme courant *devoir* :

le <i>devoir</i> & office accoustumé (B, 91 r ^o)	al solito <i>officio</i> (R, 85 v ^o)
comme l' <i>office</i> & <i>devoir</i> d'un bon Prince (B, 201 v ^o)	sì come da un ottimo Principe (R, 211 r ^o)

Ce néologisme de sens n'a pas échappé aux commentaires, ni aux critiques d'Henri Estienne, d'abord dans la préface du *Traité de la Conformité* :

Je m'en rapporte à *office* et à *estat*, entr'autres, qui sont mots vrayement que l'ancien langage françois a pris du latin, mais non en une certaine signification qu'on leur donne aujourd'hui : comme quand on dit . . . *vous avez faict un bon office*, ou, *vous avez faict bon devoir*, *vous avez faict mauvais devoir* (41).

Plus tard, lorsqu'il renouvelait ses critiques dans les *Deux Dialogues*, Estienne attribuait l'origine de ce néologisme, entre autres, à la traduction française par Estienne Dolet du *De Officiis* de Cicéron⁽⁴²⁾ :

J'enten bien maintenant ce beau trait *faire de bons offices*. C'est ce qu'on disoit auparavant *faire de bons services*. Or je m'asseure que

(39) Voir P. Rickard, *Chrestomathie de la langue française au XV^e siècle*, (Cambridge University Press, 1975), Introduction, pp. 9-10.

(40) Consulter W. von Wartburg, *Evolution et structure de la langue française*, (Berne, 1950), p. 143. Voir aussi les deux articles de Buridant précédemment cités.

(41) Estienne, *Conformité*, éd. cit., p. 26.

(42) *Les Epistres familiales de Marc Tulle Cicero, pere d'eloquence latine. Nouvellement traduites de Latin en François par Estienne Dolet* . . . (Lyon, Dolet, 1542).

si on veut faire la recherche, on trouvera que ceste maniere de parler n'est venue en usage que depuis la traduction des epistres de Ciceron faicte par Dolet, car d'*officium* latin il en fit office en françois, au lieu de dire devoir, et depuis ce mot vint en usage, premierement entre les Secretaires d'Estat, et peu à peu entre les autres courtisans. Et je di bien davantage : qu'on trouvera que plusieurs mots escorchez du latin ont esté au mesme temps tirez de cette traduction (43).

M. Chocheyras, qui a relevé dans le *Quart Livre* de Rabelais (Ch. XXV, 18, éd. Marichal) un autre exemple du redoublement de *devoir* et *office* (là le terme « savant » précède le terme courant *devoir*), ne semble pas avoir pris connaissance de ces pages d'Estienne (44).

D) Il existe enfin dans le vocabulaire français du XVI^e siècle des mots d'origine latine dont certains emplois nouveaux, ou simplement la vogue renouvelée, peuvent aussi devoir quelque chose à l'influence italienne ou qui sont sentis par les contemporains comme des italianismes sans qu'il soit possible de les faire entrer nettement dans cette catégorie. Tels sont *licence*, employé à dessin parodique dans la formule italianisée *avec licence de Vostre Seigneurie* par Estienne dans ses *Dialogues* (éd. cit., p. 67, p. 387), et *faction*, au sens nouveau au XVI^e siècle d'action militaire (1511, Jean Lemaire de Belges) dont la provenance était disputée par les contemporains de Belleforest (pour Estienne Du Tronchet c'est un mot de guerre emprunté à l'Italie (45), pour Henri Estienne un latinisme) (46), et l'est toujours (47). Tous deux, *licence* (calqué sur *licenza*) et *faction* (*fattione*) se rencontrent dans la traduction de Belleforest associés à des termes plus anciennement assimilés :

sans <i>licence</i> & <i>permission</i> ex-	senza buona <i>licenza</i> de sua
presse de sa Majesté (B, 33 v°)	Maestà (R, 57 r°)
<i>querelles</i> & <i>factions</i> sanguino-	sanguinolente & importantis-
lentes & lesquelles estoient de	sime <i>fattioni</i> (R, 143 v°)
tresgrande importance (B, 143	
v°)	

(43) Estienne, *Deux Dialogues*, éd. cit., pp. 116-117.

(44) Chocheyras, *art. cit.*, p. 84.

(45) Du Tronchet, *Lettres Missives* (1567), préface non foliotée.

(46) Estienne, *Deux Dialogues*, éd. cit., p. 255 et n. 765.

(47) Sont pour une origine italienne : Bloch et Wartburg, Battisti et Alessio. Hope l'exclut complètement de sa liste d'italianismes (I, 148 et n. 3) ; Wind le classe parmi les « mots douteux ». Pour le *FEW*, III, 360, c'est un latinisme.

Mais le redoublement ne se fait pas de façon systématique. Aussi avons-nous relevé *avec sa bonne licence* (B, 179 r^o ; R, 187 r^o) et *les factions fascheuses* (B, 3 v^o ; R, 20 v^o, *le aspre fattioni*).

E) Il est une autre catégorie d'emprunts linguistiques qui semblent en général moins susceptibles de redoublement que ceux que nous avons commentés jusqu'ici. Il s'agit de certains emprunts sémantiques à l'italien, et même des plus récents. Citons pour commencer le mot *agent* dont la traduction de Belleforest offre la première attestation dans la langue politique française. Il est vrai que dans l'épître liminaire, parlant en son nom, Belleforest associe les deux mots *Embassadeurs & Agents* (sig. iij r^o), mais partout ailleurs où il est question dans le texte de départ d'*agente* seul, Belleforest se contente de le rendre par le seul mot *agent*. Les exemples en sont particulièrement nombreux (22 r^o, 36 v^o, 100 v^o, 112 v^o, 126 v^o, et *passim*). Sans doute ambassadeurs et agents remplissaient-ils à l'étranger les mêmes fonctions⁽⁴⁸⁾, mais s'il faut en croire ce commentaire d'Estienne, il y avait entre les deux une différence de rang consacrée par le protocole de l'époque :

Il y a aussi un autre mot, nouvellement venu d'Italie, touchant celui auquel on ne veut faire qu'à demi l'honneur d'ambassadeur. Car on l'appelle *agent*, et principalement quand il est envoyé à un prince qui est moins que roy⁽⁴⁹⁾.

Faut-il croire que Belleforest tenait à respecter dans sa traduction cette distinction, et qu'il s'abstenait pour cette raison d'ajouter à *agent* un autre terme, bien que proche par le sens, qui risquât d'effacer cette distinction ? On voudrait bien pouvoir l'affirmer, mais il nous faudrait peut-être des données plus complètes. Mentionnons aussi le mot *ministre*, un autre emprunt sémantique à l'italien qui revient maintes fois sous la plume de Belleforest sans qu'il songe à y ajouter glose aucune de sa part (7 v^o, 9 r^o, 19 r^o, 30 v^o, 102 v^o, et *passim*). Ces attestations, les premières — le mot n'étant employé en français auparavant que pour désigner les ministres qui exerçaient les fonctions sacerdotales dans le culte protestant — antedatent de loin celle proposée par Bloch et Wartburg (début du XVII^e siècle) et par le *FEW*, VI, 120 (Furetière,

(48) Le dictionnaire de Cotgrave tend à confirmer cela. Cotgrave traduit : « An agent, a dealer, Negotiator, Embassador ». Cf. Hollyband (Saint-Liens), 1593 : « Il a son agent en la cour ».

(49) Estienne, *Deux Dialogues*, éd. cit., p. 239.

1690). Cette nouvelle acquisition à la langue politique française fut comme *agent* l'objet d'un commentaire dans les *Deux Dialogues* :

ceux qui negotient pour le roy sont aussi appelez *ministres* du roy.

Il y a aussi un autre mot nouvellement venu d'Italie . . . *agent* (50).

F) Ailleurs, pour expliquer des mots et des choses qu'il n'a pas glosés dans le texte, Belleforest emploie volontiers à l'usage du lecteur français la note marginale. Nous en avons relevé les suivantes. Nous indiquons après la note la première attestation du mot en français. Il s'agit à une exception près de mots entrés dans la langue au cours du XVI^e siècle :

1^o Italianismes

le Barigel / il Bargello (B, 85 r^o ; R, 79 v^o). *Note marginale* : Barigel, nom d'office en Rome, tel qu'un lieutenant criminel.

1546, Rabelais, *barizel* ; avec la graphie *barigel*, 1556, Granvelle (Godefroy, Huguet). Hope, I, 162.

Sangeacs / sangiacchi (B, 134 r^o ; R, 131 r^o). *Note marginale* : Sangeacs, sont les capitaines & gouverneurs particuliers sous le Beglerbey ou general de tout un pais.

1544, *Amadis*, V, 26, sangiacz (Huguet) ; 1547, La Borderie, *Discours du Voyage de Constantinople in Opuscles d'Amour* (Lyon, 1547), p. 322 : « L'autre cité où le Saniac reside ». Manque à Hope.

superchierie / superchieria (B, 175 v^o ; R, 183 r^o). *Note marginale* : Superchierie, mot italien receu par noz soldats, signifie quelque cas trop avancé, & à bien dire, quelque bravade faite à un homme.

1566, H. Estienne, *supercherie* ; 1567, Estienne Du Tronchet. Voir Estienne, *Deux Dialogues*, éd. cit., p. 104 et n. 171 ; Hope, I, 224. Cf. plus haut, p. 48.

2^o Mots de provenance diverse ou incertaine

ennazé / annatato (B, 88 v^o ; R, 83 r^o). *Note marginale* : Ennazer, donner nez à une chose qui semble de mauvaise grace.

Le mot manque à Cotgrave, Nicot, Huguet, et nous n'en avons trouvé aucune autre attestation, mais il est apparenté sans doute à l'expression *avoir du nez*. Cf. Estienne, *Deux Dialogues*, éd. cit., p. 362 : « de ce qui est faict ou dict avec quelque grace, nous disons : Cela a du nez. »

canoes / cavane (B, 140 r^o ; R, 150 r^o). *Note marginale* : Canoes sont petits bateaux des Indiens faits tous d'une piece.

(50) H. Estienne, *Deux Dialogues*, éd. cit., p. 239 et n. 698.

1554, C. Fontaine, « leurs canoes de boys cavé en maniere d'auges » (Huguet).

1519, de l'espagnol *canoa* (Bloch et Wartburg).

caranelles (sic) / carovelle (B, 81 r° ; R, 75 v°). *Note marginale* : Caranelles sont des Vaisseaux comme barquerottes.

1433, du portugais (Bloch et Wartburg).

laconiquement / laconicamante (B, 209 v° ; R, 218 v°). *Note marginale* : Il dit laconiquement pour brièvement à cause que les laconiques & Spartins usent de ceste façon d'escrire.

1558 (*Petit Robert*).

On remarquera tout de suite que les notes marginales sont bien moins nombreuses que les gloses sous forme de redoublement dans le texte.

*

Quelles sont, en fin de compte, les conclusions que nous pouvons tirer à partir de notre dépouillement des *Epistres des Princes* ? Les observations d'Henri Estienne à l'égard de ce texte nous paraissent dans l'ensemble bien fondées. En effet, comme nous l'avons vu, Belleforest y a souvent recours au redoublement de termes pour gloser des emprunts linguistiques intégraux et partiels, que ces emprunts soient calqués sur le texte de départ ou bien qu'ils soient introduits de son plein gré par le traducteur, italianisant invétéré, Belleforest lui-même. En fait, pour le lecteur français qui ne se reportait pas à chaque instant au texte italien original (et il faut compter Estienne parmi ce nombre)⁽⁵¹⁾, cette distinction-là ne devait même pas se présenter. Il avait devant lui un texte en français dans lequel les emprunts les plus marquants, quelle qu'en fût leur source, se lisaient en association avec des termes plus usités, ce qui lui facilitait et la compréhension et l'assimilation des néologismes. Peu lui en chaut non plus sans doute que la glose se trouve placée tantôt avant tantôt après le mot d'emprunt. Pourvu qu'elle soit proche, de sens comme de lieu, voilà l'essentiel. Et pourtant, que la pratique du traducteur ne soit pas en tous points constante, voilà qui est pour nous, en tant qu'étudiants de l'histoire du vocabulaire et de la traduction au XVI^e siècle, du plus vif intérêt. Résumons donc les faits. Certains emprunts, il s'agit surtout de termes abstraits à diverses

(51) Comment autrement expliquer qu'il n'ait pas relevé certaines inconséquences dans la traduction de Belleforest surtout devant le mot *fuorusciti* par exemple (voir plus haut, p. 40) ?

acceptions (*accortise*, *poltron*), sont glosés de façon plus systématique que d'autres (*manquer*, *segnalé*), tandis qu'exceptionnellement, deux emprunts sémantiques à l'italien (*agent*, *ministre*) ne sont pas glosés du tout par le traducteur. Tous les emprunts glosés, exception faite pour *saccager*, sont entrés dans la langue française au XVI^e siècle, et la plupart d'entre eux, soit une quinzaine, à partir de 1540. Et, comme l'a très bien remarqué Hope :

there is usually an appreciable lapse of time between the first known attestation — in a translation from Italian perhaps — and the stage at which it [*le mot d'emprunt*] has come to be used by a significant number of speakers (I, 233).

Or, que les additions au lexique français que nous avons relevées dans la traduction de Belleforest, et même les moins récentes en date d'entre elles, fussent encore senties comme des xénismes ou des néologismes, les commentaires des contemporains nous en font foi. Dans ces conditions, le redoublement comme procédé d'interprétation et d'assimilation était tout indiqué, et seuls deux substantifs, paradoxalement les plus récemment attestés, y échappent. Pour ce qui est des cas où le redoublement se fait en sens inverse, où c'est le traducteur qui fournit le mot d'emprunt et le texte de départ un synonyme plus usité, non seulement la valeur du redoublement, en tant que procédé d'interprétation à l'usage du lecteur français, reste entière, aussi avons-nous jugé bon de relever et de commenter ces exemples, mais encore l'inversion du procédé — que nous appellerons, faute de mieux, « normal » — par le traducteur, échappe du tout au lecteur non muni du texte original. On peut cependant se demander si l'intention du traducteur est partout et toujours la même dans ces cas-là. Or, il se peut, comme nous l'avons suggéré, que Belleforest redouble un terme courant et un mot d'emprunt dans une intention plutôt stylistique (*gondoles*, *magnifiques*), ou bien par souci de préciser, amplifier, ou renforcer un concept du texte original (*prudence* et *accortise*). Dans d'autres cas encore, où les italianismes ajoutés par le traducteur nous paraissent à tous les égards franchement superfétatoires (*illustres*... *segnalés*), on pourrait les mettre sur le compte de l'affectation linguistique, ou du seul désir d'enrichir le lexique. Et ainsi de suite. Ce qui est certain, c'est qu'on aurait de la peine à démêler dans tous les cas la part exacte de chacun de ces motifs, sans songer à invoquer, puisque la notion d'intentionnalité est elle-même, on le sait, très controversée, l'association involontaire de mots, et la contamination, également involontaire peut-être, de la langue d'arrivée (le français du traducteur) et de la langue de départ (l'italien) qui

lui était « à demy naturel ». Enfin, Belleforest ne pratique pas le redoublement à l'exclusion de tout autre procédé d'interprétation. Il a recours, en association avec ce dernier, à la note marginale, mais la glose dans le texte n'est pas sérieusement concurrencée par ce phénomène. La pratique de Belleforest en somme rejoint celle de ses précurseurs, telle qu'elle nous est connue, au cours du XVI^e siècle. Une comparaison avec d'autres traducteurs de cette fin de siècle serait sans doute fort instructive et nous souhaitons qu'une enquête de plus grande envergure puisse révéler à quel moment le redoublement comme procédé d'interprétation cède du terrain devant d'autres développements d'ordre matériel sur lesquels M. Chocheyras a attiré l'attention ⁽⁵²⁾.

Hull.

Pauline M. SMITH

(52) M. Chocheyras, *art. cit.*, p. 88, n. 1, cite par exemple une traduction du *Catalina* par Jérôme de Chomedey en 1575, où on rencontre des astérisques qui renvoient à des notes marginales. — Sur le plan purement stylistique, il y aurait lieu d'examiner si les binômes synonymiques issus de traductions françaises d'œuvres italiennes et espagnoles ne subissent pas le même sort que ceux qui proviennent de traductions du latin au français, destinés à constituer progressivement un fond commun, sujets à la sclérose, plutôt ornementaires que documentaires. Cf. Buridant, « Les binômes synonymiques. Esquisse d'une histoire... », *art. cit.*, pp. 40-41.